

Le. Saviez-vous ?



> > > La politique environnementale
de Sainte-Maxime

Trimestriel
Sept - Oct - Nov 2007





L'environnement est devenu l'aspect le plus important de la politique de développement durable. Pour nous et pour nos générations futures, il est nécessaire de respecter l'environnement dans lequel nous vivons, pour cela il faut le préserver et le conserver par des actions de longue durée.

Pages 3 à 11 *Le littoral Maximois*

Pages 12 à 13 *La forêt Maximoise*

Pages 14 à 15 *L'eau de la ville*

Pages 16 à 17 *Le retraitement tertiaire des eaux*

Page 18 à 20 *La collecte des déchets*

Page 21 *La politique environnementale urbaine*

Pages 22 *La station de compostage*

Page 23 *L'avenir : le générateur photovoltaïque*



■ *Etat des lieux : infrastructures*

9 plages : les Eléphants, la Garonnette, la Reine Jeanne, la Nartelle, les Sardinaux, la Madrague, la plage du centre-ville, la plage du Prince Bertil et la Croisette.

4 postes de secours : la Croisette, la Nartelle, la Garonnette et la plage du centre-ville.

5 blocs sanitaires en dur : la Croisette, la Garonnette, les Eléphants, la Nartelle et la plage du centre-ville.

3 aménagements d'accès pour personnes à mobilité réduite : La Nartelle, la Croisette et la plage du centre-ville.

■ *Le nettoyage des plages*

Le littoral Maximois s'étend sur 10,5 kms fragmenté en 6 plages principales et 12 criques. Les moyens à mettre en œuvre diffèrent suivant la topographie de l'endroit et son accessibilité. Cette action est indispensable pour que les usagers puissent profiter du littoral à l'année.

■ *Equipement de confort :*

Sainte-Maxime en 2007	
Nombre de douches	14
Corbeilles de propreté	120
Parkings vélos	7
Parkings	5





Le littoral Maximois



Entretiens réalisés :

Entretien des plages publiques maximoises avec le nettoyage et le tamisage du sable.

Entretien des criques et des chemins du littoral.

Nettoyage et contrôle de l'hygiène des blocs sanitaires, des postes de secours et collecte des déchets.

Engraisement des plages avec du sable sur certaines zones et par un système ECO-PLAGE® à la Garonnette.

Balisage des zones de baignade (dites zones réservées uniquement aux baigneurs), les zones pour les engins à moteur (dites zones interdites aux engins à moteur) et les zones pour les sports nautiques.

Mise en place des panneaux de signalisation pour les postes de secours, les panneaux de précautions de baignade et les panneaux d'informations diverses.

Entretien des parkings le long des plages ainsi que des bords de routes.

Constitution et suivi du dossier "Pavillon Bleu d'Europe" (qualité des eaux de baignade).

Mise en place d'un accueil touristique de qualité sur les plages (aménagement...).

Les équipes et le budget nécessaires :

Un prestataire s'occupe du nettoyage complet des plages de Sainte-Maxime.

Le montant annuel du nettoyage est de 510 000 Euros.



■ Le nettoyage des plages (suite)

Les moyens matériels :

2 tracteurs, 2 tamiseuses, 15 employés pour le travail manuel et le nettoyage minutieux des endroits inaccessibles par les machines, 2 camions de collecte des déchets et poubelles de plage.

2 bateaux pour les balisages, 1 véhicule léger et un jet ski pour intervention rapide, 4 zodiacs à disposition du SDIS, 1 zodiac pour la police municipale.

L'entretien des plages et la sécurité des biens et des personnes sont très liés et sont coordonnés par le même service municipal.

Les interventions :

En haute saison (1er mai / 30 septembre)

Entretien quotidien :

Intervention mécanique (tracteurs et tamiseuse) : de 3h00 à 8h00.

Intervention manuelle (employés-pelles et râtaux) : de 5h00 à 11h00.

Nettoyage des blocs sanitaires, collecte de déchets des 120 réceptacles, entretien des parkings et des bords de route.

Mois de juin

Intervention en amont :

Engraisement des plages et en particulier de la plage de la Garonnette et de la Madrague, patrouille de la vedette de sécurité de Sainte-Maxime jusqu'aux 300m.

En mi-saison (octobre / décembre et avril / mai)

Entretien :

Nettoyage journalier des plages, nettoyage le mardi, le jeudi et le week-end pour les criques.

Avril

Interventions :

Balisage en mer pour la sécurité touristique : chenaux de navigation pour les engins à moteurs et les secours, chenaux pour les sports nautiques et balisage des zones de baignade (100 m et 300 m).

Le littoral Maximois

La lutte contre l'érosion

Qu'est ce que l'érosion du littoral ?

La houle, les courants, les vagues, la marée, même de faible amplitude, les vents sont des phénomènes naturels qui mettent la mer en mouvement et accentuent ainsi le retrait du sable du littoral vers le large. Les fortes tempêtes amplifient ce processus et participent ainsi au recul du trait de côte (niveau maximal atteint par la mer sur les terres).

La dégradation du bord de mer et par conséquent des équipements en place (aménagement côtiers, routes, etc.) peut mettre en danger les biens et les personnes. A ce titre, les municipalités qui ont le privilège de bénéficier d'un littoral, ont le devoir de se préoccuper de ce phénomène et de trouver des solutions durables.

Les principales causes de l'érosion :

L'urbanisation du littoral : première victime du phénomène, les infrastructures en sont aussi une des causes. En effet, ces constructions provoquent la réflexion de la houle qui constitue un obstacle au déferlement de la vague. Le phénomène érosif est ainsi accentué.

Les ouvrages portuaires peuvent être un barrage au transport des sédiments sur la côte en gênant la dérive littorale (Var : dérive d'est en ouest).

La sur-fréquentation des plages détériore essentiellement les massifs dunaires.

Les mouillages sauvages qui dégradent les milieux herbiers marins. Ceux-ci sont en l'occurrence capables de freiner l'érosion par leur fonction stabilisatrice des fonds et dissipatrice de l'énergie de la houle.



Les solutions Maximoises contre l'érosion



Il n'existe pas une solution miracle mais plusieurs procédés qui s'adaptent à l'infini des configurations du littoral.

Les épis rocheux :

Mis en place sur les plages du Prince Bertil et de la Croisette, ce système permet l'accumulation du sable en réduisant l'impact des mouvements de houle.

Ce système efficace mis en place dans les années 1980, a en revanche l'inconvénient de changer la physionomie de la côte par l'apport d'énormes rochers qui restent visibles.

ECO-PLAGE® :

Système breveté, ECO PLAGE® est un procédé alternatif et complémentaire de lutte face à l'érosion. Il n'est pas destructeur du milieu et ne dérange pas l'environnement.

Il nécessite une configuration particulière de la plage pour être

installé. Sainte Maxime est la première commune Varoise à l'adopter en 2004, sur le site de la plage de la Garonnette.

Principe de fonctionnement :

ECO-PLAGE® utilise l'action dynamique des vagues.

Ce système absorbe l'eau du déferlement de la vague qui en s'infiltrant dans le sol, dépose les particules de sable sur le front de mer. Un filtre capte l'eau délestée de ces particules et une pompe la renvoie dans la mer ou vers d'autres réseaux suivant l'utilisation souhaitée.

Le sable récupéré grâce au procédé ECO-PLAGE® reconstitue progressivement le rivage. De plus, la diminution de l'effet de reflux par la captation de l'eau limite le phénomène d'érosion.

Le coût de l'opération ECO-PLAGE® est de 655 000 Euros.



Le littoral Maximois



Schéma du principe ECO-PLAGE®



Lutte contre la *Caulerpa taxifolia*

(application par couvertures de cuivre)

Présentation, croissance et conséquences

Tableau récapitulatif :

La <i>Caulerpa taxifolia</i> :	
Découverte en France	En 1984 à Monaco
Origine	Mers chaudes (plus de 20° toute l'année) de la zone intertropicale.
Explications du phénomène pour son apparition en Méditerranée	Possible manipulation humaine volontaire et mutation génétique de l'algue.
Morphologie	Algue verte avec des frondes (sorte de feuilles dressées) rattachées à des tiges rampantes.
Développement et croissance	Développement de l'algue de 1 à 30 m de profondeur, elle s'installe sur tous les substrats stables, roches, sable, vase et herbiers et elle s'adapte à tous les reliefs et à toutes les conditions en mer. L'adaptation de l'algue est quasi-instantanée et sa vitesse de croissance est de 2 cm par jour.
Résistance	3 semaines hors de l'eau. Si l'algue est sectionnée, la partie décrochée peut se reconstituer elle-même et recréer une colonie une fois accrochée sur une surface stable.
Propagation	L'algue se propage grâce aux bateaux de toutes sortes car l'algue est accrochée sur les ancres et à chaque mouillage, elle se disperse pour créer une colonie à l'endroit du mouillage. Les courants marins propagent l'algue très rapidement.
Menaces humaines	Aucune. Mais rappelons que c'est l'homme avec les bateaux qui la propage le plus rapidement.
Que faut-il faire ?	Si vous apercevez et reconnaissez l'algue, contactez la Capitainerie le plus rapidement au 04 94 96 74 25 , il est important de signaler l'endroit où vous avez aperçu la <i>Caulerpa taxifolia</i> . Nous vous rappelons qu'il ne faut pas l'arracher ou la sectionner par vos propres moyens mais seulement la signaler.

La conservation des posidonies en hiver :

Les posidonies (herbiers marins, algues) luttent naturellement contre l'érosion. C'est pour cela qu'en hiver, les bords de plages ne sont pas nettoyés. Ces amas vont protéger le sable et maintenir le trait de côte. Les déchets souvent échoués avec les posidonies sont en revanche évacués pour que les plages restent propres même en période hivernale.

Le littoral Maximois

Les méthodes d'éradication

contre la *Caulerpa taxifolia* sur la commune

Historique :

La commune de Sainte-Maxime est la seule commune du golfe ayant mis en œuvre des moyens de lutte contre la *Caulerpa taxifolia* et ce depuis novembre 2000.

L'équipe et les objectifs de la mission sur la commune :

L'équipe est composée de 12 personnes, leur mission est de repérer, baliser et éliminer la *Caulerpa taxifolia* des fonds marins de Sainte-Maxime.

L'équipe est composée de : 5 scaphandriers, 3 plongeurs, 1 coordinateur de projet, le pilote du bateau et 2 membres bénévoles dont le Président de la Commission Régionale Biologie de la F.F.E.S.S.M. Cette équipe est chargée de la lutte contre la *Caulerpa taxifolia* et applique une surveillance régulière des fonds avec des interventions tout au long de l'année, afin de repérer et baliser de nouvelles colonies pour ensuite les éliminer des fonds marins Maximois.

Les moyens matériels de lutte :

1 camion pour le transport du matériel et la collecte de l'algue, 1 pneumatique semi-rigide Bombard de la police municipale et le bateau Kétos qui sert de base de plongée (gonflage et stockage du matériel).

Les techniques d'éradication et les armes nécessaires :

Les techniques d'éradication sont simples, il en existe deux : l'arrachage manuel et le traitement chimique sélectif par couvertures de cuivre.



L'arrachage manuel :

Le procédé de l'arrachage manuel est appliqué lorsque les zones sont difficiles d'accès pour les couvertures de cuivre (en général les rochers et les reliefs marins) et lorsqu'il y a de trop petites surfaces où il n'est pas la peine d'appliquer le procédé des couvertures. L'arrachage se fait par équipe de deux plongeurs, le premier plongeur dispose d'un couteau en dents de scie et/ou d'une scie à bois avec lesquels il sectionne et arrache l'algue à la racine (les frondes, le stolon rampant et l'intégralité des rhizoïdes sont récupérés) et le second plongeur intervient avec un filet à maille fine avec une fermeture zippée et sécurisée afin que l'algue ne s'échappe pas.

Le traitement chimique sélectif :

Les surfaces colonisées par l'algue sont recouvertes d'une couverture conçue pour diffuser du sulfate de cuivre, elle est fixée au fond avec des piquets et maintenue à l'aide de plombs. La *Caulerpa taxifolia* est très sensible aux ions de cuivre (Cu^{2+}), elle verra son système de photosynthèse détruit en 6 à 8 heures. La couverture chimique au cuivre n'entrave en rien la faune, elle ne porte aucune atteinte à l'environnement. La couverture est composée d'une face en matière absorbante afin de diffuser le sulfate de cuivre, une face en silicone pour l'étanchéité et entre les deux une surface de plomb pour que la couverture reste en place.

Par la suite, les algues arrachées sont récupérées et sorties de l'eau ; elles sont rapportées à quai ; elles sont rincées, puis séchent pendant 2 à 3 heures pour enfin être rapportées dans un local afin d'être imbibées de sulfate de cuivre à nouveau pour les exterminer définitivement.

Les interventions sur la commune :

A la suite de la dernière intervention, le bilan des actions s'avère très positif, la *Caulerpa taxifolia* est en nette régression et a pratiquement disparu sur certains sites colonisés.



La forêt Maximoise

La politique de préservation des massifs forestiers

Etat des lieux :

La surface totale de la commune de Sainte-Maxime est de 8 170 hectares ; la surface des massifs forestiers est de 6 000 hectares dont 170 hectares communaux.

Les missions et travaux de la cellule forestière pour la conservation de la forêt Maximoise :

- L'entretien et la gestion du patrimoine forestier communal et privé de Sainte-Maxime.
- La mise en œuvre du plan de débroussaillage et d'aménagement forestier.
- La gestion du milieu associatif au travers de zones d'intérêt pédagogique (exemple le terrain du projet "un enfant, un arbre"), cynégétique et agro-pastoral.

Concernant les actions sécuritaires, la cellule s'occupe de :

- Surveiller l'emploi du feu chez les particuliers (autorisation de brûler, à récupérer en Mairie).
- Suivre l'application de la loi sur le débroussaillage sur la commune.

Le plan de débroussaillage

de la cellule forestière en corrélation avec le guide des équipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) se compose de :

- 648 ha de coupures de combustibles (avec notamment le sylvo-pastoralisme).
- 33 kms de pistes principales.
- 20 kms de pistes secondaires.
- 21 kms autres.
- 26 points d'eau (notamment pour les pompiers).



Les moyens :

- Humains : 1 responsable de service et 3 agents.
- Matériel : 3 véhicules 4x4 tout terrain, 3 tracteurs forestiers débroussaillieurs et dans chaque véhicule, du matériel spécifique à l'entretien des forêts.

	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses fonctionnement	126 235€	117 889€	148 828€	154 075€	132 826€
Dépenses investissement	148 973€	207 187€	169 306€	72 961€	24 531€
Subventions	59 523€	13 281€	106 876€	66 118€	17 048€

Le Sylvo-pastoralisme

Qu'est ce que le sylvo-pastoralisme ?



Le sylvo-pastoralisme contribue à l'entretien des coupures de combustibles et au maintien ouvert du milieu. Deux contrats participent à cet entretien : le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) et le Contrat d'Agriculture Durable (CAD). Les bergers qui élèvent ces animaux sont aidés par le financement de l'Etat et de l'Europe afin de favoriser la coupure de combustibles.

Le sylvo-pastoralisme consiste à l'élevage d'ovins, de caprins et d'asins (vaches, chèvres et ânes) afin que les animaux réduisent les combustibles (herbes, broussailles...) pour éviter en cas d'incendie, que le feu prenne de l'ampleur. Le sylvo-pastoralisme s'étend sur 80 ha de prise en charge totale.

Autres missions annexes :

La gestion cynégétique :

Consiste en la création d'emblavure, la création de stations de soins de la végétation et de la faune (zones sinistrées) qui permettent d'évaluer l'impact des aménagements sur les écosystèmes et le petit gibier. Le tout sous l'égide de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF).

Les zones d'intérêt pédagogique :

25 kms de chemins de randonnées sur la commune avec les pistes de Catalugno et du Quillardou. Service et entretiens des opérations « un enfant, un arbre » et opérations menées pour les scolaires.



L'eau de la ville



L'approvisionnement en eau

La commune de Sainte-Maxime est alimentée par trois "sources":

Le Syndicat de la Corniche des Maures (SYDECM) : 500 000m³ en période estivale.

Le Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE) : 13 000m³.

Le Préconil : 4 000m³ par captage sauf en période estivale.

Ces ressources en eau alimentent 12 réservoirs qui permettent un stockage équivalent à 2 jours de consommation en période de pointe.

L'approvisionnement et l'usage de l'eau en chiffres :

Eau	2001	2002	2003	2004	2005
Volume distribué en m ³	3 018 227	2 798 750	3 227 708	3 173 554	2 986 200
Volume consommé en m ³	2 487 381	2 381 924	2 701 242	2 550 999	2 553 835

Eau	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'usagers	11 267 + 1,2%	11 407 + 1,1%	11 535 + 1,0%	11 656 + 1,4%	11 825 + 5,0%

Le prix de l'eau

Ex : pour un abonné titulaire d'un abonnement de 23m³/trimestre et consommant 120m³/an.

	2005	2006
Total TTC	195,74 Euros	198,91 Euros
Prix au m ³ TTC	1,63 Euros	1,66 Euros

L'assainissement des eaux usées

Pour favoriser et améliorer encore la captation des eaux usées, 11 kilomètres de chemisage et le remplacement des réseaux en tranchées ouvertes ont fait partie des derniers travaux de rénovation du réseau.

Population concernée par le réseau d'assainissement :

Assainissement	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'usagers	10 248	10 400	10 550	10 718	10 938

Sainte-Maxime possède l'ensemble des moyens les plus actuels pour le traitement des eaux usées :

- 1 station physico-chimique qui effectue un traitement préliminaire et qui sépare le gros des matières en suspension.

- 1 station biologique qui élimine toutes les matières en suspension et qui traite biologiquement les eaux usées afin de neutraliser plus de 97% des bactéries et grumes.

- 1 station tertiaire qui stérilise totalement les eaux traitées afin de les rendre propres à un usage d'arrosage des espaces verts, golf, stade, etc.

Ce dispositif est complété par un bassin d'orage de 1 600m³ qui élimine tout risque de surverse en mer.

Le prix de l'assainissement

Ex : pour un abonné consommant 120m³.

	2005	2006
Total TTC	129,35 Euros	131,28 Euros
Prix au m ³ TTC	1,08 Euros	1,09 Euros



Soit le prix de l'eau : Eau (1,66 Euros / m³) + Prix de l'assainissement (1,09 Euros / m³) = 2,75 Euros / m³

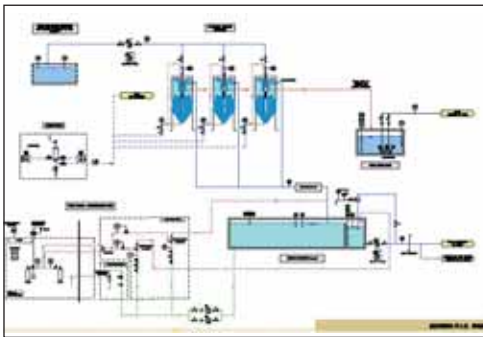
Le retraitement tertiaire des eaux

La Ville de Sainte-Maxime est alimentée en eau par trois ressources :

la ressource propre du Préconil, l'import d'eau du Fournel, l'achat d'eau au SIDECM.

Compte tenu du volume maximum journalier distribué en période de pointe, soit 20 000 m³, la Commune a souhaité réaliser des économies sur la ressource en eau.

- Pour ce faire, il a été envisagé d'utiliser une partie des eaux traitées de la station d'épuration qui, actuellement, sont rejetées en mer par un émissaire.
- A cet effet, le Centre Départemental d'Hygiène a donné un avis favorable basé sur la circulaire du 22 Juillet 1991 relative à l'utilisation des eaux usées épurées pour l'irrigation des cultures et l'arrosage des espaces verts. Ensuite, il a été procédé à la réalisation d'un traitement tertiaire avec une désinfection.
- La filière de traitement consiste à récupérer à terme 4 000 m³/jour d'eau qui sont envoyés sur des filtres à sable gravitaires.



- La filtration s'effectue alors au travers de la couche de sable de manière ascendante. Les matières en suspension sont piégées par la masse filtrante, l'eau traitée est ensuite évacuée au sommet du filtre par surverse.
- Une détection de colmatage est réalisée en continu sur chaque filtre. Ces filtres sont pourvus d'un système de lavage automatique.

- Le sable chargé en matières solides est aspiré en partie inférieure par un système d'air-lift (extérieur au filtre). Ce système fonctionne à l'air comprimé et véhicule le mélange sable/ solides jusqu'à la boîte de lavage située au sommet de la couche filtrante.
- Le sable est lavé à contre-courant par une partie de l'eau filtrée, cette dernière se charge alors en MES et est évacuée via une déverse spécifique calée de façon à supprimer tout risque de pollution de l'eau traitée.
- L'opération terminée, le mélange lavé pénètre dans la boîte d'isolation qui alimente la masse filtrante en sable propre.

- L'ensemble de l'opération qui se déroule en continu provoque une consommation en eau de lavage de l'ordre de 5 % à 10 % du débit traité. Ensuite, ces eaux de lavage sont renvoyées vers la bache d'eau de lavage des biofiltres.
- Pour parfaire le traitement, les eaux sont désinfectées tout d'abord par le passage sur une lampe UV puis au chlore, ce qui permet de bloquer un éventuel développement bactériologique dans la canalisation et le bassin de stockage.
- Afin d'assurer un temps de contact suffisant, soit une heure, le chlore est injecté en amont et un deuxième point est prévu sur la canalisation de refoulement.
- Après coup, ces eaux sont pompées vers le bassin de 10 000 m³ du golf ou dirigées vers l'arrosage des espaces verts de la Commune.
- L'arrosage par aspersion des pelouses et des jardins publics avec des eaux traitées nécessite l'application de recommandations strictes, l'unité de filtration et de désinfection a pour objectif de retenir : les matières en suspension, les œufs d'helminthe qui doivent être éliminés à 99,9 % environ, les bactéries communément rencontrées telles que salmonellas et les protozoaires.

L'ensemble de cette opération permet d'assurer :

- dans un premier temps, l'arrosage du golf de Sainte-Maxime situé à environ 3,6 km de la station d'épuration et de traitement tertiaire.
- dans un second temps, l'arrosage de tous les espaces verts situés dans un large périmètre du pôle culturel et du centre sportif des "Bosquette" (travaux prévus en 2007).
- dans un troisième temps, l'arrosage des espaces verts du littoral (pistes cyclables prévues en 2009).





La collecte des déchets



■ *Qu'est ce que le SIVOM ?*

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Golfe de Saint-Tropez est né à l'initiative de 2 communes : Sainte-Maxime et Grimaud. Ensuite, la Garde-Freinet a rejoint le SIVOM.

LES FONCTIONS :

La fonction **ENVIRONNEMENT** avec notamment la collecte des déchets.

La fonction **INTERVENTION** en milieu scolaire en mettant en œuvre des actions de soutien et de lutte contre l'échec scolaire.

LA FONCTION ENVIRONNEMENT en particulier se résume par :

La collecte et le traitement des ordures ménagères.

La collecte sélective via le tri et le recyclage.

2 déchetteries réalisent ces opérations pour particuliers et professionnels :

Grimaud : ZAC du Grand Pont et Sainte-Maxime : Route du Muy.

Le SIVOM met également en place des containers d'écompostage pour traiter naturellement les déchets verts et les déchets de cuisine.

Le but premier de ces actions est de diminuer le volume des bacs et poubelles des particuliers et des professionnels en séparant les différentes catégories de déchets et de traiter au mieux chaque catégorie d'ordures.

■ *La collecte d'ordures ménagères*

Elle est confiée à des prestataires extérieurs spécialisés et équipés de véhicules adaptés.

En 2005 :

Collecte SIVOM globale : 14 700 tonnes.

Collecte spécifique Sainte-Maxime : 9 430 tonnes, soit 64% du total d'ordures ménagères collectées. Le territoire de Sainte-Maxime est découpé en plusieurs secteurs de collecte dont les fréquences et les horaires diffèrent suivant les besoins et les saisons.

De plus, les points de dépôt sont nombreux : 260 bacs d'ordures ménagères sont répartis sur l'ensemble des lieux publics de la ville.

■ *La collecte sélective*

Principes de tri : partage des produits en 5 catégories :

- les emballages plastique
- les emballages en verre
- les emballages en papier/carton, les cartonnettes et briques
- les emballages en aluminium et métal
- les journaux et magazines.

Sainte-Maxime est engagée contractuellement avec ECO-EMBALLAGES®, organisme de prévention et de protection de l'environnement. Cette collaboration assure le soutien financier et technique d'une démarche aboutie en terme de tri sélectif.

■ *Les moyens de collecte*

Les caissettes jaunes :

à destination des résidences individuelles, elles permettent de collecter l'ensemble des 5 catégories de produits recyclables en une seule fois et en porte à porte.

Les bacs collectifs :

ces bacs disposés en centre-ville, dans les campings et dans les logements collectifs (immeubles, résidences...) accueillent chacun une catégorie de produits cités ci-dessus. Ils favorisent un pré-tri dans le foyer concerné.

4 véhicules avec bennes multi-compartmentées :

ces véhicules accueillent les 5 flux d'emballage. Les collecteurs contrôlent en permanence la qualité de la collecte évitant ainsi tout refus en centre de tri.

■ *Les fréquences de collecte*

Toute commune / toute saison : ramassage 1 fois par semaine

Exceptions saisonnières :

- Centre-ville / hiver : ramassage 3 fois par semaine
- Centre-ville / mi saison : ramassage 2 fois par semaine
- Centre-ville / haute saison : ramassage quotidien



La collecte des déchets

La politique environnementale urbaine

■ Les résultats de la collecte sélective

En 2005, le taux de captage, c'est-à-dire la part du volume de la collecte sélective dans les ordures ménagères est de 12,6% pour le SIVOM. Ce résultat est supérieur au taux de captage généralement observé par ECO-EMBALLAGES®.

La collecte sélective en chiffre :

La collecte sélective en tonnes sur Sainte-Maxime					
	Verres	Journaux / Magazines	Plastiques	Cartons	Métaux
2005	710	370	105	105	46
2004	690	380	101	102	43
2003	701	357	106	97	37
2002	660	358	93	93	32

Economies induites par la collecte sélective (changement de TVA)

	2004	2005
Economies sur la collecte et le traitement des déchets ménagers	177 493 €	169 896 €
Economies réalisées sur le traitement des déchets en déchetterie	39 712 €	48 651 €
Total économies	217 205 €	218 547 €

Coût pour le SIVOM :

	2004	2005
Dépense OM / Tonne	169 €	181 €
Coût Tri / Tonne	297 €	324 €



■ Les éco composteurs

Mode de recyclage écologique, les éco composteurs sont destinés aux habitations possédant un jardin. En effet, le principe de cet outil est la transformation des déchets verts et des déchets de cuisine en compost naturel par le biais du pourrissement. Ces grands bacs verts sont mis gracieusement à votre disposition par le SIVOM, sur simple demande de votre part.

■ Les plantations et espaces verts

Etat des lieux et indicateurs :

Les espaces verts de Sainte-Maxime en 2005	
Espaces naturels	10,9 hectares
Espaces verts urbains	4,5 hectares
Complexe sportif	1 hectare
Groupes scolaires	0,39 hectare
Aires de jeux (hors groupes scolaires)	5 hectares
Massifs fleuris	2 245m ²
Pelouses (hors stade)	12 531m ²



Description des espaces naturels :

Ils sont aussi appelés espaces verts sensibles (Pointe des Sardinaux et le Parc de la Garonnette). Sur ces espaces naturels, il existe une végétation spontanée, qui est déjà en place ; la mission de la commune est de compléter par des végétaux de mêmes types et plus résistants à la complexité du milieu afin de favoriser la conservation de

l'aspect naturel de ces milieux, d'éviter la disparition de la flore et d'adapter les sites pour la population. Le jardin botanique est classé espace naturel.

Description des espaces verts urbains :

Ce sont les "parties vertes" de la ville (rond-point, jardinières, gazons, petits patios...).

Moyens humains et matériels :

1 responsable de service, 4 agents d'encadrement, 20 jardiniers, 1 gardien, 1 saisonnier.

Matériels spécifiques :

2 tracteurs, 3 motoculteurs, 7 débroussailleuses, 6 tronçonneuses, 7 tondeuses, 1 compresseur, 1 aspirateur souffleur.

La mission, le budget et le coût du vol :

- Tous les automnes et printemps, les équipes ont pour mission de planter 97 000 plantes à massifs et 18 000 bulbes de tulipes.
- Les dépenses annuelles sont récurrentes et s'élèvent à un montant d'environ 232 000 Euros.
- 5% du parc est pillé chaque année. Ainsi, le coût du vol est estimé à 11 000 Euros.

La station de compostage

■ *La station de compostage*

La station de compostage de Sainte-Maxime permet de transformer des déchets en matériaux utiles.

Cette station est donc le dernier maillon d'une chaîne complète qui permet à la ville de limiter ses déchets et de bénéficier d'un terreau de très bonne qualité, réutilisable immédiatement.



LES PRINCIPES :

Valorisation des boues issues de la station d'épuration biologique.

Fabrication de terreau norme « nfu ».

Principe d'élaboration du support de culture :

- 1/3 de boue
- 1/3 de broyat vert
- 1/3 de broyat sec type cagette-palette

LES QUANTITÉS :

Tonnage maximum de production de terreau : 12 000 tonnes.

Tonnage maximum de traitement des boues : 4 000 tonnes.

Les boues sont issues exclusivement des stations biologiques de Sainte-Maxime et de Grimaud.

L'INVESTISSEMENT :

2 700 000 euros dont 1 000 000 euros de subventions.

200 000 euros de fonds propres et 1 500 000 euros d'emprunts.

Equilibre financier total de l'opération par la redevance de 200 000 euros par an, acquitté par le délégataire.

L'avenir : le générateur photovoltaïque

■ *Le générateur photovoltaïque*

Le Pôle Culturel de Sainte-Maxime actuellement en construction est un chantier qui offre une opportunité fabuleuse :

Effectivement, dès sa conception, les architectes ont prévu d'y intégrer un générateur photovoltaïque. Cette démarche éco-citoyenne possède de nombreux avantages et pas seulement écologiques.



1/ QU'EST-CE QU'UN GÉNÉRATEUR PHOTOVOLTAÏQUE ?



Un générateur photovoltaïque est un système complet assurant la production et la gestion de l'électricité fournie par les modules photovoltaïques (capteurs solaires). L'énergie est stockée dans des accumulateurs et/ou transformée en courant alternatif suivant le type d'application.

2/ A QUOI VA-T-IL SERVIR ?

Le système mis en place ici va produire 53 000 kwh/an.

D'un point de vue économique : cette production va permettre donc de réduire la facture énergétique de Sainte-Maxime par la revente de l'énergie produite à EDF.

De plus, l'investissement des communes dans ces énergies permet aux fabricants de rendre les produits plus accessibles aux particuliers.

D'un point de vue environnemental, cette production va participer à la réduction d'émission des gaz à effet de serre : le volume électrique produit permet d'éviter la diffusion de 64 tonnes de CO₂ sur 20 ans (équivalent à 20 500 kms/an avec une voiture particulière).

3/ QUELLE RENTABILITÉ ?

L'investissement de 250 000 euros HT sera amorti en 17 ans et continuera encore longtemps après à produire de l'énergie "propre".

Le prochain numéro

sera consacré
aux services à la personne

> > > Parution prévue
Hiver 2007

Retrouvez
toutes les informations
de votre ville sur :
www.ste-maxime.fr
& www.ste-maxime.com



Credits photos : S.M.A.C.T. - Eco-Emballages - Eco Page®